

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

CONCERTATION PRÉALABLE POUR LE PROJET D'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS DANGEREUX (ISDD) DES DIÈVES A HERSIN-COUPIGNY (62) EN HAUTS-DE-FRANCE

La société SARPI MINERAL FRANCE porte le projet d'ISDD des dièves, un **projet d'installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) ultimes de composition minérale à Hersin-Coupigny (62)**, en Hauts-de-France, qui doit permettre de traiter jusqu'à 100 000 tonnes de déchets par an à l'horizon 2025 et pour une durée de 20 à 25 ans. L'investissement global du projet est aujourd'hui estimé à environ **80 millions d'euros**.

En appui de l'activité principale de stockage de déchets, le projet comporte également :

- Une **unité de stabilisation-solidification pour le traitement de déchets dangereux** (usine PSS), d'une capacité de 40 000 à 70 000 tonnes/an,
- Une **unité de préparation mécanique de matériaux (UPMM)** d'une capacité de 20 000 tonnes/an, pour assurer le tri de la part valorisable des déchets reçus et son traitement par criblage-concassage sur une plateforme dédiée,
- Une activité d'**affouillement** et d'**extraction de matériaux**, pour encadrer réglementairement la gestion des matériaux qui seront extraits dans le cadre de la réalisation des casiers de stockage notamment,
- L'ensemble des équipements nécessaires à l'exploitation du site (aire d'accueil, portiques et ponts-bascules, laboratoire, voiries internes, *etc.*) et ceux nécessaires à la gestion des eaux et des effluents, ainsi qu'au suivi du fonctionnement des installations.

À l'initiative du maître d'ouvrage, le projet fait l'objet d'une concertation préalable (article L.121-17 du Code de l'environnement). Elle se déroulera pendant une période de **six semaines, du 19 septembre 2022 au 31 octobre 2022** sur un **périmètre de 150 communes** :

Ablain-Saint-Nazaire, Acheville, Aix-Noulette, Angres, Annay, Avion, Bénifontaine, Billy-Montigny, Bouvigny-Boyeffes, Bully-les-Mines, Carency, Éieu-dit-Leauvette, Estevelles, Fouquières-lès-Lens, Givenchy-en-Gohelle, Gouy-Servins, Grenay, Harnes, Hulluch, Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Mazingarbe, Méricourt, Meurchin, Noyelles-sous-Lens, Pont-à-Vendin, Sains-en-Gohelle, Sallaumines, Servins, Souchez, Vendin-le-Vieil, Villers-au-Bois, Vimy, Wingles, Bois-Bernard, Carvin, Courcelles-lès-Lens, Courrières, Dourges, Drocourt, Évin-Malmaison, Hénin-Beaumont, Leforest, Libercourt, Montigny-en-Gohelle, Noyelles-Godault, Oignies, Rouvroy, Allouagne, Ames, Amettes, Annequin, Annezin, Auchel, Auchy-au-Bois, Auchy-les-Mines, Bajus, Barlin, Béthune, Beuvry, Billy-Berclau, Blessy, Bourecq, Bruay-La-Buissière, Burbure, Busnes, Calonne-Ricourt, Calonne-sur-la-Lys, Camblain-Châtelain, Cambrin, Cauchy-à-la-Tour, Caucourt, Choques, Cuinchy, Diéval, Division, Drouvin-le-Maraix, Ecquedecques, Essars, Estrée-Blanche, Estrée-Cauchy, Ferfay, Festubert, Fouquereuil, Fouquières-lès-Béthune, Fresnicourt-le-Dolmen, Gauchin-le-Gal, Givenchy-les-La Bassée, Gommehem, Gosnay, Guarbecque, Haillicourt, Haisnes-lès-La Bassée, Ham-en-Artois, Hérmin, Hersin-Coupigny, Hesdigneul-les-Béthune, Hingès, Houchin, Houdain, Isbergues, La Comté, La Couture, Labeuvrière, Labourse, Lambres, Lapugnoy, Lespesses, Lières, Liètres, Ligny-lès-Aire, Lillers, Lingham, Locon, Lorgies, Lozinghem, Maisnil-lès-Ruitz, Marles-les-Mines, Mazinghem, Mont-Bernanchon, Neuve-Chapelle, Neux-les-Mines, Norrent-Fontes, Noyelles-lès-Vermelles, Oblinghem, Ourton, Quernes, Rebreuve-Ranchicourt, Rely, Richebourg, Robecq, Rombly, Ruitz, Sailly-Labourse, Saint-Floris, Saint-Hilaire-Cottes, Saint-Venant, Vaudricourt, Vendin-lès-Béthune, Vermelles, Verquigneul, Verquin, Vieille-Chapelle, Violaines, Westrehem, Wittenesse.

Les temps d'échange suivants seront organisés dans le cadre de la concertation : **une réunion publique d'ouverture, deux ateliers de partage d'information, deux ateliers de travail, quatre permanences d'information et une réunion publique de synthèse.**

Le **dossier de concertation** – comprenant notamment la présentation du projet et de ses impacts, ainsi que les détails de la concertation – est mis à la disposition du public en **version papier dans les mairies** du périmètre de la concertation, aux sièges de la communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (CABBALR), de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) et de la communauté d'agglomération Hénin-Carvin (CAHC), ainsi qu'en **version téléchargeable sur le site internet de la concertation** dès le 3 septembre : www.concertation-ISDD-dieves.fr.

Pendant toute la durée de la concertation, le public aura accès sur le site internet de la concertation à un **formulaire** permettant de formuler des questions, des avis et des contributions en lien avec le projet. La rubrique « **Je participe** » fournira des réponses aux questions posées. Le public aura également la possibilité de formuler ses avis, observations et questions :

- Sur les **registres papier** mis à disposition dans les mairies de Barlin, Fresnicourt-le-Dolmen et Hersin-Coupigny et au siège de la communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (CABBALR),
- Par le biais d'une **carte T** intégrée dans le livret d'information distribué sur le territoire, dans les mairies des communes du périmètre et dans les boîtes aux lettres sur les communes de Barlin, Fresnicourt-le-Dolmen et Hersin-Coupigny,
- Lors de chaque temps d'échange.

La concertation préalable est accompagnée par **Jean Raymond WATTIEZ en qualité de garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public**. Tout au long de la concertation, le public pourra s'adresser directement au garant par voie électronique à concertation-isdd-hersin@garant-cndp.fr ou par voie postale à CNDP, 244 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

Le présent avis est publié sur le site internet de la concertation, en mairie de chaque commune du territoire de la concertation et aux sièges des communautés d'agglomération.